

PRIX DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU MINISTRE DE LA JUSTICE



Ministère de la Justice – Le Prix de la sécurité publique, décerné chaque année, vise à souligner les efforts de Yukonnais qui contribuent à la sécurité publique.

La sécurité publique est une responsabilité partagée par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les services de police, les citoyens et la collectivité. L'amélioration de la sécurité publique nécessite un engagement de la part tant des organismes professionnels que des citoyens; en travaillant ensemble, ces derniers peuvent prévenir le crime, réduire le nombre d'actes criminels et renforcer les relations au sein de la collectivité. Le Prix de la sécurité publique sera remis à des lauréats par le ministre de la Justice à l'occasion d'une cérémonie.

Catégories du Prix :

- *Prix jeunesse* – souligne la contribution à la sécurité publique d'une personne âgée de moins de 18 ans.
- *Contribution de toute une vie à la sécurité publique* – souligne la contribution et l'engagement à long terme d'intervenants ou de bénévoles.
- *Contribution exceptionnelle à la sécurité publique* – souligne le travail exceptionnel d'un employé chargé de l'application de la loi, en vue d'assurer la sécurité publique.
- *Services de police exceptionnels* – souligne la contribution d'un membre de la GRC qui a fait plus que son devoir pour assurer la sécurité publique.
- *Mentorat* – souligne le travail d'un citoyen ou d'un membre de la GRC qui a agi comme mentor auprès de jeunes au sein de la collectivité et qui a contribué de façon importante à orienter la vie d'un ou de plusieurs jeunes.
- *Création de liens* – souligne les efforts d'un intervenant, d'un bénévole, d'un citoyen ou d'un membre de la GRC en vue d'abattre des barrières et d'établir des liens entre la collectivité et les organismes qui veillent à la sécurité de celle-ci.
- *Projet ou programme exceptionnel* – souligne un projet, un programme ou une initiative qui a contribué de façon importante à prévenir le crime, à réduire le nombre d'actes de violence et, ce faisant, à rendre les collectivités plus sécuritaires.
- *Prix pour le service bénévole* – souligne la contribution d'une personne qui travaille bénévolement à accroître la sécurité au sein d'une collectivité.
- *Intervenants de première ligne* – souligne la contribution à la sécurité publique d'un citoyen ou d'un groupe en tant que premier répondant.

Critères de sélection

Sont admissibles à une mise en candidature :

- les jeunes
- les citoyens
- les membres de la GRC
- les organismes d'application de la loi
- les groupes ou les programmes communautaires
- les intervenants de première ligne

Les personnes mises en candidature doivent faire preuve d'un grand engagement à l'égard de la sécurité publique et jouer un rôle important dans la vie des Yukonnais.

Processus de mise en candidature

Vous pouvez soumettre un ou plusieurs formulaires de candidature :

Par la poste :

Prix de la sécurité publique, Responsable de la Direction de la sécurité publique
Ministère de la Justice (J-10)
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par courriel :

communitysafetyawards@gov.yk.ca

Pour obtenir des formulaires ou de plus amples renseignements :

Visitez le site Web :
www.justice.gov.yk.ca/fr
Téléphonez au : 867-667-3656

Vous n'avez pas besoin de préciser dans quelle catégorie vous souhaitez présenter une candidature; le comité des prix sélectionnera la catégorie appropriée en se fondant sur les renseignements fournis dans le formulaire de mise en candidature.

Les propositions de candidature doivent nous parvenir au plus tard le 6 mars 2017 à 16 h 30.